



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25015975

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

20 JAN. 2025

**QUATRENTAINE
Greffe**

N° d'entreprise : **0842 295 540**

Nom

(en entier) : **ATENOR GROUP PARTICIPATIONS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Reine Astrid, 92 à 1310 LA HULPE**

Objet de l'acte : Nomination d'Administrateur - Election de domicile

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ecrite du 9 janvier 2025

1. Démission d'Administrateur - Monsieur William LERINCKX

Les Actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur William LERINCKX de son mandat d'Administrateur, avec effet au 31 octobre 2024. Les Actionnaires lui donnent décharge pour tous les actes intervenus jusqu'à cette date dans le cadre de son mandat.

2. Nomination d'Administrateur - Monsieur Alexander HODAC

Les Actionnaires décident de nommer Monsieur Alexander HODAC en qualité d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une durée de 3 ans. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2027 et sera exercé à titre gratuit.

Pour l'exercice de son mandat, Monsieur Alexander HODAC élit domicile à l'avenue Reine Astrid 92 – 1310 La Hulpe, le siège de la Société.

3. Procurations

Les Actionnaires donnent procuration à Madame Vera FRANCEUS, avec pouvoir de subdélégation, afin de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme
Vera Franceus, Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).